



SERVICE ENFANCE JEUNESSE EDUCATION

ACCUEILS PERISCOLAIRES PUBLICS & CENTRE DE LOISIRS



RENSEIGNEMENTS

CONTACTS

Téléphone : 06 74 94 80 31

Courriel :

clsh@mairie-cambollesbains.fr

PORTAIL FAMILLE

www.cambollesbains.fr - Rubrique « PRATIQUE »

INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES

PERIODES D'OUVERTURE

ACCUEILS PERISCOLAIRES :

- Matin, midi, soir, les jours de classe, pour les élèves des écoles publiques de Cambo les Bains
- MERCREDIS SCOLAIRES : priorité aux enfants habitant les communes de la Communauté de Communes Errobi.

CENTRE DE LOISIRS VACANCES :

- Ouvertures Vacances : HIVER, PRINTEMPS, ETE, AUTOMNE
- Fermetures du 15 au 31 août & vacances de fin d'année.

ACCUEILS - INSCRIPTIONS

Les inscriptions des MERCREDIS peuvent être annulées le lundi, dernier délai.

Les inscriptions VACANCES ne peuvent plus être annulées, après la date limite d'inscription (Sauf cas de force majeure évalués par M. le Maire)

MODALITES D'INSCRIPTION

Les enfants sont accueillis de 2.5 ans à 13 ans inclus.
En juillet, ACCUEIL ADOS 14/15 ans.

Documents à fournir :

- N° allocataire CAF (ou dernière feuille d'Impôts)
- Photocopie de l'Assurance Extrascolaire
- Photocopie du vaccin D.T. Polio ou des 11 vaccins pour ceux nés depuis 2018.

ENFANTS DEJA INSCRITS L'ANNEE PRECEDENTE :

Actualisation obligatoire des documents.

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA VALIDEE SI LE DOSSIER N'EST PAS COMPLET !

ACCUEILS PERISCOLAIRES PUBLICS

	MATIN	MIDI	SOIR
ECOLE MATERNELLE HAUT CAMBO	7h20- 8h20	11h50 – 13h20	16h00 – 18h30 Goûter Animation
ECOLE PRIMAIRE HAUT CAMBO	7h15- 8h15	11h45 – 13h15	16h00 – 18h30 Goûter Aide aux leçons Animation
ECOLE BAS CAMBO	7h20- 8h20	11h50 – 13h20	16h15- 18h30 Goûter Animation

ANIMATION : Jeux plein air ou jeux de société, Ateliers bricolage et construction, Ateliers sportifs, ½ h du conte...

PRINCIPES :

- Gratuité : Le MIDI et de la fin des classes, jusqu' à 16 h 30
- Goûter non fourni.

ACCUEILS MERCREDIS, VACANCES

Fonctionnement :

- à la journée
 - en ½ journée matin /après- midi, avec ou sans repas.
- Aucune entrée, sortie en cours de journée n'est autorisée afin de respecter le projet d'animation mis en place par les équipes ;
le centre de loisirs ne fonctionne pas comme une garderie.

Enfants <6 ans : 2 heures de découverte en matinée, peuvent être envisagées avant la première inscription.

Vacances : un engagement minimum est exigé

- Forfait 3 jours par semaine, pour les enfants < 11 ans
- Forfait 2 jours par semaine, à partir de 11 ans.
- Pas de forfait pour les 14/15 ans
- Prix de journée comprend les repas et goûter
- Prix 1/2 journée après-midi, comprend le goûter
- Moins 10 % s'applique à partir du 2^e enfant
- Pénalité de retard : 3,00€ / enfant / 1/4 h, après 18 h 30
- Supplément intervenants ou sorties :
 - 4.00 € / enfant de Petite section au CM2
 - 5.00€ / enfant, pour les 6^e et 5^e
 - 7.00 € / jeune pour les 4^e, 3^e

MOINS DE 6 ANS : ECOLE MATERNELLE CHANTECLER		
MERCREDIS VACANCES	JOURNEE	½ JOURNEE
	7h 30 – 18h 30	7h 30 – 11h 30
	Repas à 11h 30	7h 30 – 13h30 avec repas 11h 30 – 18h 30 avec repas 13h30 – 18h 30

ENTREE de 7 h 30 à 9 h 30 – DEPART entre 17 h 00 et 18 h 30

6/13 ANS : CLSH, ECOLE PRIMAIRE, LOCAL JEUNES		
MERCREDIS	JOURNEE	½ JOURNEE
	7h 30 – 18h 30	7h 30 – 11h 30
	Repas 11h 30	7h 30- 13h 30 avec repas 11h 30 – 18h 30 avec repas 13h 30 – 18 h 30

ENTREE de 7h 30 à 9h 15 – DEPART entre 17h 00 et 18h 30

VACANCES	7h 30 – 18h 30	7h 30 – 11h 45
	Repas 12h 00	7h 30- 13h 30 avec repas 11h 45 – 18h 30 avec repas 13h 30 – 18 h 30

ENTREE de 7h 30 à 9h 15 – DEPART entre 17h 00 et 18h 30

GROUPES D'ENFANTS	
Enfants petite section	LILIPUTIENS
Enfants moyenne section	STROUMPFS
Enfants grande section < 6 ans	BIDIBULLES
Enfants grande section > 6 ans + CP	INTREPIDES
CE 1, CE2	LOUSTICS
CM1, CM2	WARRIORS
Jusqu'à 13 ans	KIDS
14/15 ans (juillet)	ADOS

CAPACITES D'ACCUEIL	2.5/5 ans	6/13 ans	TOTAUX
PERISCOLAIRE Matin / Soir	48	70	118
Vacances HIVER	48	60	108
Vacances PRINTEMPS	48	60	108
Vacances AUTOMNE	48	60	108
Vacances JUILLET + 16 jeunes 14/15 ans	48	84	132
MERCREDIS	48	60	108

PASSEPORT CITOYEN

Ce document définit les règles de vie dans le centre et au sein du groupe ; chaque enfant s'engage à le respecter

RESTAURATION

MERCREDIS :

Déjeuner au Collège Errobi

VACANCES :

Déjeuner à la cantine Jantegi

PERISCOLAIRE PUBLIC :

Les goûters devront être fournis par la famille.

SANTE

POUR TRAITEMENT DE FOND OU EN COURS,

Fournir impérativement :

Médicaments dans une trousse aux nom et prénom de l'enfant + Ordonnance du médecin + Courrier autorisant le centre à donner les médicaments.

Les enfants atteints d'affection contagieuse ne peuvent être admis au centre.

ALLERGIE, REGIMES ALIMENTAIRES, P.A.I.

Les repas vous seront demandés lorsque le restaurateur se trouvera dans « l'impossibilité de prévenir une contamination croisée accidentelle, dans les conditions de fonctionnement d'un établissement de restauration collective scolaire ».

3,20€ de repas seront déduits du prix de journée.

SIESTE – RELAXATION

Maternels : ce temps de repos après le repas est essentiel. Après les toilettes, les enfants s'installent dans la chambre, avec leurs doudous. L'histoire racontée apaise et favorise l'endormissement. Au bout de 20 mn de repos, les enfants qui ne dorment pas, repartent en temps calme. Les enfants se lèvent à leur rythme et les derniers sont réveillés à 16 h 30.

Aucune décharge parentale pour dispenser de la sieste, ne sera acceptée.

6/11 ans : un temps de relaxation de 15 mn environ est mis en place, en musique dans la pénombre, et adapté à chaque groupe d'enfants.

L'esprit se détend et la tension musculaire diminue. L'enfant apaisé est ainsi prêt à reprendre ses activités.

BALUCHON

OBLIGATOIRE CHAQUE JOUR

Casquette, Kway , Chaussure de sports

Vêtements pratiques, Gourde,

Petit sac à dos (Pas de sac à roulettes)

Change et Doudou pour les plus jeunes.

Pensez à marquer le linge de votre enfant !

Bijoux, jouets et portables ne sont pas autorisés : le centre dégage toute responsabilité en cas de perte, casse ...

UNE EQUIPE AU SERVICE DES JEUNES

- 1 RESPONSABLE ENFANCE JEUNESSE EDUCATION, DIRECTRICE DU CLSH
chargée des projets, gestions pédagogique et administrative, communication
- 1 Animateur-adjoint pédagogique pour les plus de 6 ans,
- 1 Animatrice-adjointe pédagogique pour les moins de 6 ans
- 1 animateur- adjoint logistique
- 6 animateurs permanents diplômés,
dont 2 bilingues Français / Basque
- 4 ATSEM,
- Des animateurs saisonniers diplômés.

ESPACES D'ACCUEIL

MOINS DE 6 ANS : Ecole maternelle Chantecler

Entrée par la rue Etchegorria



6 ANS ET PLUS :

Centre de loisirs « L'Île aux Enfants »

Entrée par la cour de l'école primaire av. Curutchague



CM et plus : /Ados en juillet

Local jeunes « Joko Leku »

Entrée près de la piscine



LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

- Aider l'enfant à vivre en société :
 - Connaître ses droits, ses devoirs, comprendre le pourquoi des règles propres à toute vie en collectivité et les respecter.
- Permettre à l'enfant de se situer dans le TEMPS d'hier à aujourd'hui et dans sa REGION :
 - Découvrir les richesses artistiques, culturelles, patrimoniales...
- Participer au développement personnel du jeune :
 - Développer la créativité, l'imagination
 - Agir de manière solidaire et citoyenne : rencontres intergénérationnelles, pratique du tri et recyclage avec la

CAPB, sensibilisation au respect de l'environnement avec Surf Rider,

- Prendre soin de son corps, apprendre à exprimer ses émotions, son affectivité, prendre la parole, participer à des jeux sportifs...

- Gagner en autonomie dans les déplacements, la mise en place d'activités, la prise de décisions dans les ateliers, le choix de faire ou de ne pas faire, apprendre à agir de sa propre initiative, prendre des responsabilités...

- Favoriser l'apprentissage des sciences et nouvelles technologies, Inciter à la lecture ou l'écriture (accès à la médiathèque, interventions de conteurs, boîte à lire au centre...)

- Développer l'échange en langue basque, poursuivre l'apprentissage de la langue anglaise, découvrir la langue espagnole...

PROJET ADOS (Juillet)

Permettre aux jeunes de la commune et à ceux qui fréquentent les 3 collèges de se construire un bassin de vie :

- Faciliter le vivre ensemble, contribuer à la création et au maintien de liens sociaux dans la commune, le quartier,
- Découvrir les sports et loisirs, propres à son bassin d'habitation,
- Recevoir de l'information, notamment en matière de santé, de prévention, de vie sociale, de vie professionnelle...

Favoriser le développement, personnel du jeune :

- Favoriser une passerelle vers la vie de jeune adulte (accompagner les jeunes à être des adultes responsables, faire progresser le jeune sur ses savoir-être, savoir-faire, favoriser son autonomisation, construire des projets avec lui, prévenir les comportements à risque...)
- Accéder à des loisirs qui répondent à leurs besoins : recherche d'activités prédéfinies, construction avec le jeune du projet d'animation...
- Respecter les principes de laïcité, du pluralisme des idées.
- Favoriser le débat pour construire la réflexion...

TARIFS - REGLEMENTS

LES TARIFS votés par le Conseil municipal sont basés sur le quotient familial. En l'absence de QF CAF, le calcul s'effectue à partir de l'avis d'imposition de l'année précédente.

REGLEMENTS : CESU, Espèces, Chèques, Prélèvement, Virement au Trésor public.

Les règlements sont à adresser au CENTRE de LOISIRS, les chèques devront être libellés à l'ordre du Trésor public.

- **UN RECAPITULATIF DES FRAIS DE GARDE** pour les enfants de moins de 6 ans est adressé aux familles chaque année, en mars.

- **Les FACTURES** sont adressées mensuellement.

Toute absence sans justificatif médical, fourni sous 48h00 sera facturée.

Un DEVIS pour une aide financière peut-être établi.

Veillez contacter le Service Enfance Jeunesse Education, qui adressera le DEVIS au service concerné :
clsh@mairie-cambolesbains.fr / 06 74 94 80 31

TARIFS PERISCOLAIRES - ECOLES PUBLIQUES CAMBO

MATIN / SOIR		
PRINCIPES : Gratuité de 16 h 00 à 16 h 30 - Toute 1/2 h entamée est due, - Pénalité de retard, après 18 h 30 : 3,00 € par 1/4 h et par enfant, - Le goûter n'est pas fourni : pensez à le remettre votre enfant, Ne pas donner de produit devant être conservé au réfrigérateur Aide aux leçons Haut Cambo : ½ tarif de 16 h 30 à 17 h 30	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF 0.30 mn
	< 650 €	0,61 €
	De 651 € 710 €	0,66 €
	De 711 € à 1010 €	0,71 €
	De 1011 € à 1310 €	0,86 €
	De 1311 € à 1510 €	0,96 €
	A partir de 1511 €	1,06 €

MERCREDIS & VACANCES

CAMBO + la Communauté de communes Errobi	TARIFS 1er ENFANT					TARIFS A PARTIR DU 2 ^e ENFANT (-10%)				
	Journée	½ Journée sans repas	½ Journée + repas	Forfait 3 jours Enfant < 11 ans	Forfait 2 jours Enfant à partir de 11 ans	Journée	½ Journée sans repas	½ Journée + repas	Forfait 3 jours Enfant < 11 ans	Forfait 2 jours Enfant à partir de 11 ans
< 750 €* avec ATL	- 4€	- 2€	- 4€	- 12 €	- 8€	- 4€	- 2€	- 4€	- 12 €	- 8€
« Les familles bénéficiaires de l'aide aux temps libres de la CAF doivent présenter leur attestation en cours de validité. Cette aide CAF versée directement à la structure, sera déduite de la tarification appliquée à la famille pour la journée ou demi-journée d'accueil réalisées »										
De 0 € à 650 €	10,25 €	6,16 €	9,36 €	30,75 €	20,50 €	9,23 €	5,54 €	8,74 €	27,69 €	18,46 €
De 651 € à 710 €	10,81 €	6,67 €	9,87 €	32,43 €	21,62 €	9,73 €	6,00 €	9,20 €	29,19 €	19,46 €
De 711 € 1010 €	11,31 €	7,22 €	10,42 €	33,93 €	22,62 €	10,18 €	6,50 €	9,70 €	30,54 €	20,36 €
De 1011 € à 1310 €	12,83 €	8,23 €	11,43 €	38,49 €	25,66 €	11,55 €	7,41 €	10,61 €	34,65 €	23,10 €
De 1311 € à 1510 €	14,39 €	9,24 €	12,44 €	43,17 €	28,78 €	12,95 €	8,32 €	11,52 €	38,85 €	25,90 €
A partir de 1511 €	15,91 €	10,30 €	13,50 €	47,73 €	31,82 €	14,32 €	9,27 €	12,47 €	42,96 €	28,64 €
AUTRES COMMUNES Selon QF	Journée	½ Journée sans repas	½ Journée + repas	Forfait 3 jours Enfant < 11 ans	Forfait 2 jours à partir de 11 ans	Journée	½ Journée sans repas	½ Journée + repas	Forfait 3 jours Enfant < 11 ans	Forfait 2 jours à partir de 11 ans
	+ 10,00 €	+ 5,00 €	+ 5,00 €	+ 30,00 €	+ 20,00 €	+ 10,00 €	+ 5,00 €	+ 5,00 €	+ 30,00 €	+ 20,00 €

- Supplément Intervenant ou transport : 4 € pour les moins de 11 ans et 5€ pour les plus de 11 ans,
- Pénalité de retard : 3 € par ¼ de retard et par enfant.

SEJE 08/2022

